

# Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx

8 place du Matras  
51340 VANAULT LES DAMES

 03.26.41.25.72

e-mail : [cotesdechampagneetsaulx@orange.fr](mailto:cotesdechampagneetsaulx@orange.fr)

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 23 MARS 2017

*Etaient présents ou représentés* tous les membres en exercice à l'exception de :  
Jean-Jacques GARCIA, Aurore LACROIX, Laurence LEBLANC et Jérôme COLLET, **excusés**.  
Christian BURGAIN et Jean-Marie TASSINARI, **absents**.

*M. de Courson a fait observer une minute de silence en mémoire de Marie-France COLLET*

### **I. VOIRIE**

#### a – Définition de l'intérêt communautaire

Sur proposition de la commission voirie, le vice-président rend compte des réflexions de la commission sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie. Cette proposition est **adoptée avec 50 voix pour et 1 abstention**.

#### b- Approbation de la liste des voiries intercommunales

La liste des voies interco a été distribuée à chaque maire et mise aux voix, elle a été **approuvée avec 50 voix pour et 1 voix contre**.

#### c- Travaux de voirie 2016 et 2017

En 2016, 11 communes ont été retenues pour réaliser des travaux pour un montant de 772 000 € bruts soit 550 000 € net de subvention à la charge de la communauté de communes. A ce jour, il reste à réaliser les travaux dans les communes de Vernancourt, Saint Amand sur Fion, St Lumier en Champagne et Vavray le Grand qui devraient démarrer en avril et être terminées avant l'été.

Pour l'année 2017, 11 communes ont également été retenues pour réaliser des travaux, et également le stationnement devant le groupe scolaire de Vitry en Perthois et les cours d'école de Vauclerc et Vanault les Dames pour 1 million d'euros soit environ 750 000 € de dépenses nettes de subvention avant appel d'offres.

Rappel : Le vice-président demande à chacun de retourner les tableaux recensant les travaux de voirie (investissement et fonctionnement) avant le 7 avril.

### **II. AFFAIRES SCOLAIRES**

#### a – Tarif de la restauration scolaire

La commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels et de les harmoniser en septembre afin que Pargny soit au même tarif que les autres écoles de la comcom soit 4.50 € garderie méridienne comprise.

Le tarif pour les enfants ne résidant pas au sein de l'interco et le tarif adulte sont fixés chacun à 7.50 €.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité moins une abstention**.

### b – Restauration scolaire d'un enfant en classe Ulis à Vitry le François

Un enfant de Ponthion est scolarisé en classe Ulis à Vitry le François et la communauté de communes Vitry, Champagne et Der majore le prix de la restauration scolaire puisque l'enfant n'est pas de la comcom de Vitry. Le surcoût est de 4 € par repas (7.50 € contre 3.50 €), la commission propose de prendre en charge ce surcoût. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### c – Ecole privée Jeanne d'Arc à Sermaize les Bains

Suite au contrat d'association signé par l'école Jeanne d'Arc de Sermaize, la communauté de communes doit conventionner avec cette dernière afin de définir les modalités de prise en charge des frais de scolarité des élèves de la communauté de communes.

La communauté de communes prendra en charge tous les enfants de l'école, primaire uniquement, soit 66 élèves sur l'année 2016/2017 dont 12 élèves extérieurs à la comcom qui devront être refacturés aux communes de résidence. Ce qui représente une subvention de 27 193.98 € et une éventuelle refacturation aux communes de 4 944.36 €.

Le président demande s'il est autorisé à transmettre le projet de convention au Préfet et à l'OGEC, l'assemblée est d'accord **à l'unanimité.**

Il faut également nommer deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger à l'assemblée générale de l'école Jeanne d'Arc. Le bureau propose au Conseil d'élire M. Tramontana en titulaire et Mme Brémont en suppléante. Ils sont **élus à l'unanimité.**

## III. ASSAINISSEMENT

### a – Etude des réseaux d'assainissement eaux usées Artélia

Suite au projet d'étude porté par l'ancienne CC Saulx et Bruxenelle, le bon de commande doit être signé et il est nécessaire de conventionner avec la communauté d'agglomération St Dizier, Der et Blaise pour les communes de Maurupt le Montois et Cheminon. Le montant des travaux s'élève à 204 421 € HT subventions de 112 664 € à déduire, la part des communes de Maurupt et Cheminon s'élève à 37 320 € ce qui laisse un reste à financer pour la communauté de communes de 54 437 €.

Le conseil décide de **valider la commande et le projet de convention à l'unanimité.**

### b – STEP d'Heiltz le Maurupt

Suite aux demandes de l'agence de l'eau et au vu des défaillances de la Station d'épuration d'Heiltz le Maurupt, il est nécessaire de lancer une étude de réhabilitation de la station. Pour ce faire, il est nécessaire que la communauté de communes se fasse accompagner par un AMO. Une consultation a été lancée, le bureau propose de retenir la proposition du Cabinet Omnis Conseil pour 14 000 € HT et propose de faire une demande de subvention auprès de l'agence de Bassin. Au préalable, il est indispensable de réaliser un plan de zonage de la commune, la société Sogeti propose un devis de 3 860 € HT qui pourrait être subventionné à 80 % par l'agence de l'eau.

Le cabinet Omnis et la société Sogeti sont **retenus à l'unanimité**, tout comme les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

### c – SPANC

Les communes suivantes sont retenues afin de poursuivre les diagnostics de l'existant : Brusson, Bassu, St Jean devant Possesse, le Buisson, Saint Amand sur Fion, Lisse en Champagne et St Lumier en Champagne.

## IV. OPAH

Suite au départ de Maurupt et Cheminon, il est nécessaire de signer une convention avec St Dizier, Der et Blaise afin que les dossiers sur ces 2 communes soient remboursés par la communauté d'agglomération. Cette opération doit se terminer en février 2018. Le Président met aux voix : la signature de la convention est **validée avec 48 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

## V. POINT SUR LES POMPIERS

Le comité de recrutement des pompiers réuni dernièrement a proposé le recrutement de 4 pompiers :

- Anais ALASONATTI, pour l'UOS d'Heiltz le Maurupt
- Loic AUBERT, pour l'UOS Vallée du Fion (St Amand sur Fion)
- Michaella GERARD, pour l'UOS d'Heiltz le Maurupt
- Loic FERRERES, pour l'UOS d'Heiltz le Maurupt

Le comité propose la nomination de M. BOUCHE comme chef de corps intercommunal avec M. DUVAL comme adjoint.

M. Lanfroy mentionne les audits en cours pour le passage des unités en UOSD.

Le conseil communautaire valide les propositions du comité de recrutement.

## VI. MSAP ET MAILLAGE NUMERIQUE

Suite aux travaux réalisés en commission, le Vice-Président propose de mettre en place des espaces numériques en appui sur les MSAP (Maison de Services au Public). Une enveloppe de DETR est entièrement consacrée au maillage numérique, les dossiers doivent être déposés avant le 30 avril.

La demande de subvention pour le matériel des espaces numériques est **adoptée avec 49 voix pour et 2 abstentions.**

## VII. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Afin de réaliser les analyses sur la piscine de Sermaize, la mairie demande la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes. Pour que les missions soient bien définies, il est nécessaire de conventionner avec la commune. Cette mise à disposition est **adoptée à l'unanimité.**

## VIII. MISE EN PLACE DE L'IEMP

En attendant la mise en place du RIFSEEP, la commission du personnel propose de mettre en place l'IEMP pour la Responsable des Services. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité.**

## IX. CONTRAT DE RURALITE

Les 1<sup>ers</sup> contrats de ruralité ont été signés. Sur notre communauté de communes, 4 dossiers ont été retenus, il s'agit du cœur du village de Saint Amand sur Fion subventionné à hauteur de 10 %, le lavoir de Lisse en Champagne sera subventionné à hauteur de 40 %, tout comme la liaison piétonnière avec le bourg à Blesme et la réfection de la mairie et salle polyvalente à Bassuet, à hauteur de 12%.

## X. QUESTIONS DIVERSES

### a- Diagnostic SPANC :

M. Lagneaux demande s'il est possible que la mairie prenne en charge le coût des diagnostics initiaux. Certaines communes l'ont déjà fait en totalité ou partiellement, cela ne pose aucun souci, il suffit de prévenir le secrétariat pour la facturation.

### b- Cartes Communales

M. Desanlis demande où en sont les cartes communales. Certaines communes sont prêtes, d'autres sont en attente et surpris de l'intransigeance de la DDT sur les consommations de terrains agricoles. M. de Courson rappelle qu'il n'est pas prudent de ne pas faire de cartes communales car dans ce cas c'est le RNUR (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique, c'est-à-dire que seules les dents creuses deviennent constructibles.

### **c- Déchetterie de Pargny**

La déchetterie ouvrira dorénavant le samedi matin à la place du lundi matin suite à l'affluence constatée depuis la fusion. Elle sera donc ouverte toute la journée du samedi.

Pour rappel :

#### **Pargny sur Saulx**

Lundi : 14h-18h

Jeudi : 9h-12 et 14h-18h

Vendredi : 9h-12h

Samedi : 9h-12 et 14h-18h

#### **Vanault les Dames**

Mardi 9h-12h

Jeudi : 14h-18h

Samedi 9h-12h30

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU LE**

**JEUDI 27 AVRIL 2017 A 20H30**